

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 juin 2025**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE IMMEUBLES DE RAPPORTS - MODIFICATION D'AUTORISATION
DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP).**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 juin 2025 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 juin 2025.

Étaient présents ou
représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Ronny PONCE à M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Christine DEBEAUCÉ à Mme Martine LABEUR, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Philippe LASSALVY, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Martine BONNET à M. Philippe SALASC, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Robert SIEGEL.

Absents

M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : MARCEL CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT ;

VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n° 2719 du 22 novembre 2021 ;

Vu la délibération n°3215 du 19 juin 2023 portant création d'autorisations de programme pour le budget annexe Immeubles de Rapport ;

Vu la délibération n°3364 du 18 décembre 2023 portant création et modification d'autorisations de programme pour le budget annexe Immeubles de Rapport ;

Vu la délibération n°3680 du 16 décembre 2024 portant création et modification d'autorisations de programme pour le budget annexe Immeubles de Rapport ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont votées par le conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements ; elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées,

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme ou d'engagement doit comporter la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'autorisations de programme, conformément aux articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,
CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes,
CONSIDERANT qu'il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation de l'année écoulée et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de la répartition des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme elle-même,
CONSIDERANT que ces autorisations de programme sont présentées dans le tableau ci-annexé avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de créer et modifier les Autorisation de Programmes avec la répartition des crédits de paiements correspondants, telles que ci-annexées,
- d'inscrire au budget les crédits de paiement prévisionnels tels que ci-annexés avec les ressources envisagées correspondant à ces autorisations de programme,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

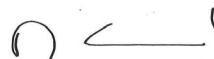
Transmission au Représentant de l'État N° 3841
Publication le 17/06/2025
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/06/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250616-21974-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

BUDGET IMMEUBLES DE RAPPORT - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Autorisation de	Numéro de l'opération	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'opération	Répartition des crédits de paiement (CP)					
				Antérieur	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Montant global sur la période			4 188 534 €	21 737 €	761 884 €	1 024 675 €	858 413 €	728 413 €	793 413 €
I- BATIR UNE ECONOMIE ATTRACTIVE, INOVANTE ET CREATRICE D'EMPLOI			2 567 930 €	18 738 €	97 930 €	156 262 €	830 000 €	700 000 €	765 000 €
10AP010221	1021010201	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l’emploi	1 477 930 €	18 738 €	27 930 €	31 262 €	700 000 €	700 000 €	
10AP010321	1021010301	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	285 000 €		30 000 €	125 000 €	130 000 €		
10AP010421	1021010401	I-4.Développer une économie touristique de qualité	805 000 €		40 000 €	0 €	0 €	0 €	765 000 €
II- PRESERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITE, HARMONIEUX ET EQUILIBRE			1 059 254 €	0 €	219 254 €	840 000 €	0 €	0 €	0 €
01AP020521	1021010501	II-5.Planifier et maîtriser le développement urbain	1 059 254 €		219 254 €	840 000 €			
III- PROPOSER DES SERVICES DE PROXIMITE ACCESSIBLES A TOUS			436 350 €	0 €	436 350 €	0 €	0 €	0 €	0 €
01AP031121	1021010301	III-11. Pérenniser et diversifier l'offre de soins	436 350 €		436 350 €				
VI-MOYENS COMMUNAUTAIRES			125 000 €	2 999 €	8 350 €	28 413 €	28 413 €	28 413 €	28 413 €
10AP061821	1021011801	VI-18.Moyens communautaires	125 000 €	2 999 €	8 350 €	28 413 €	28 413 €	28 413 €	28 413 €